

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 24 octobre 2007

Présidence de Monsieur Pierre-William LOUP, Président

Concerne : Préavis 16/2007 CHEMIN DE VILLARDIEZ - REMPLACEMENT
DES CONDUITES INDUSTRIELLES, MISE EN SEPARATIF ET
REFECTION DES REVÊTEMENTS DE LA CHAUSSEE

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu le préavis municipal N° 16-2007 du 12 septembre 2007,
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

- d'adopter le projet de mise en séparatif du Chemin de Villardiez, soumis à l'enquête publique du 13 juillet au 13 août 2007 ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 863'000.-- TTC, destiné à couvrir les frais de remplacement des conduites industrielles, de mise en séparatif et de réfection de la chaussée et d'aménagement urbains du chemin de Villardiez, montant à prélever sur les dispositions de la bourse communale ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses, selon les modalités suivantes :
 - a) travaux des Services industriels
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;

b) travaux des collecteurs

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisé dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;

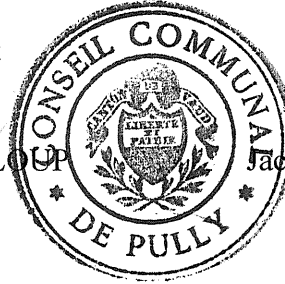
c) travaux des routes et aménagements routiers

- par annuités égales sur 10 ans au maximum et comptabilisés dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Pierre-William LOUP



La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 25 octobre 2007